



3^{ème} LIGNE DE METRO DE TOULOUSE

Garage Atelier des Daturas

**LOT N° 4 :
CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS**

AVENANT N° 01

MARCHÉ N° M3 2023 01187 M

**Titulaire :
Groupement ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE (ETP) / SASU ROUDIE CASSAET**



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE Date de télétransmission : 12/02/2026 Date de réception préfecture : 12/02/2026
--

PREAMBULE

Dans le cadre des travaux du Garage Atelier des Daturas, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a, par délibération n° D.2024.04.03.4.1.2 du 03 avril 2024, autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant les Travaux de CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS avec le groupement d'entreprises ETP / SASU ROUDIE CASSAET.

Ce marché n° M3 2023 01187 M à prix forfaitaire, d'un montant initial de **734 015,14 €HT** a été notifié le 2 mai 2024 pour une durée de 53 mois à compter de sa date de démarrage notifiée par Ordre de service.

Les Ordres de services suivants ont été émis :

N°	Objet	Date de l'envoi
1	Notification du Marché, du démarrage des prestations de la tranche ferme du Marché et des délais partiels DP1 et DP2	30/04/2024
2	Achèvement de la période de préparation, délai partiel DP1 tel que défini à l'annexe 1 de l'acte d'engagement, en date du 19 avril 2024 ; Démarrage des travaux qui enclenche le démarrage des délais partiels DP3 à DP9 tels que définis à l'annexe 1 de l'acte d'engagement	17/07/2024
3	Notification planning général d'opération ind 00 du 2/08/2024	06/08/2024
4	Notification de l'acte spécial n°1 : PLATRERIE 31	22/01/2025
5	Notification du planning global d'opération 01 ind C	04/02/2025
6	Notification de l'acte spécial n°2 : JOINTEURS ASSOCIES	03/04/2025
7	Notification de l'acte spécial n°3 : AMRI NAIM	23/04/2025
8	Notification de travaux modificatifs FTM 04.001/002	11/07/2025
9	Notification de l'acte spécial n°3.1 : AMRI NAIM	03/07/2025
10	Notification du démarrage du BPDG	31/07/2025
11	Notification prérequis pour la mise à disposition à SDT	31/07/2025
12	Notification FTM 04.003/004	05/12/2025

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT n°1

Le présent avenant a pour objet de :

- a) Modifier le montant du marché (cf. article 2 du présent avenant) avec l'ajout de prestations supplémentaires au marché ;
- 1) Modifier l'annexe 1 « *délais – jalons* » de l'Acte d'engagement (cf. article 3 du présent avenant) pour recalculer certains jalons contractuels

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ

a) AJOUT DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AU MARCHÉ

Le marché a fait l'objet des travaux supplémentaires suivants :

1/ Modifications liées aux avis du contrôle technique ou du coordonnateur SSI

**2.1/ FTM 001 – BMI R+1 - Chaufferie CF2H
(+14 856,58 €HT)**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Suivant l'avis du bureau de contrôle, il est requis un plafond EI 120 dans la local chaufferie au R+1 du BMI, plafond non prévu dans le marché de l'entreprise.

Aucun degré CF n'est requis au droit de façade

Mise en œuvre d'un faux-plafond CF2H dans la local chaufferie BMI-1.26 ;

Surface de 132 m²

- Ces travaux supplémentaires sont composés de forfaits de rémunération pour études et travaux, pour un **Montant de + 14 856,58 €HT** ;

2/ Modifications techniques et architecturales postérieures à la notification des Marchés

2.1/ FTM 003 – Intégration des modifications issus des plans archi PRO ind C et D + MOD → 77 (+39 987,61 €HT)

Part Maîtrise d'œuvre

Prise en compte des plans modificatifs suite aux mises à jour des plans architectes depuis la notification du Marché :

- **Mise à jour des plans PRO indice C pour prise en compte en EXE**

Puis :

Plans MOD 10 à 18 diffusés par mail le 24/07/2024

Plans MOD 19 à 21 diffusés par mail le 26/08/2024

Plans MOD 22 à 31 diffusés par mail le 11/09/2024

Plans MOD 32 à 37 diffusés par mail le 01/10/2024

Plans MOD 38 39 diffusés par mail le 15/10/2024

Plans MOD 43 à 45 diffusés par mail le 25/10/2024

Plans MOD 46 à 57 diffusés par mail le 24/01/2025

- **Mise à jour de l'indice D des plans ARCHI pour prise en compte en EXE**

Puis :

Plans MOD 58 à 59 diffusés par mail le 31/01/2025

Plan MOD 60 diffusé par CRC du 12/03/2025

Plan MOD 61 diffusé par mail le 27/02/2025

Plan MOD 62 diffusé par mail le 07/03/2025

Plans MOD 63 à 70 diffusés par mail le 31/03/2025

Plan MOD 72 diffusé par CRC du 15/04/2025

Plan MOD 74 à 77 diffusés par mail le 12/06/2025

Prestations :

- MOD 27 - BPDG - Ajout gaines CFA CFO
- MOD 05 - BPDG - Réduction de la largeur de l'escalier
- MOD 24 - BRM - Ajout gaines pour WC suspendus
- MOD 25 - BRM - Remplacement des auges
- MOD 70 - BRM - Modif voile béton et déplacement de la porte
- MOD 30- BEM – Extension gaine
- MOD 36 - BEM - Création de soffites
- MOD 10 - BEM - suppression de la fenêtre - salle PCC
- Plans 26 R+2 local 202
- Plan 21 local BEM 044
- MOD 31 - BEM - Déplacement porte
- Plan 25 BEM R+1 partie 2
- Plan 80 BMI R+1 partie 1
- MOD 33 - BMI - Ajout de gaines techniques

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

- Complément doublage acoustique mural
- MOD 32 BRM - isolant sous face plancher
- MOD 74 BPDG - modifications du poste de garde
- Remplacement d'une cloison maçonnerie par 1 cloison placo dans bureaux R+1 du BEM

2.2/ FTM 004 – BEM/BMI/BRM – remplacement cloisonnettes stratifiés par cloisons placo (+17 408,12 €HT)

Intégration de la MOD 84 portant sur la modification des cloisonnements des sanitaires du BRM, BMI et BEM, faisant suite à l'impossibilité d'intégration de lave mains d'angle sur les cloisonnettes stratifiées prévus initialement au Marché.

➔ Ces travaux supplémentaires sont composés de forfaits de rémunération pour études et travaux, pour un **Montant de + 57 395,73 €HT**

3/ Modifications liées aux données d'entrée de TISSEO INGENIERIE / TISSEO VOYAGEURS (y compris CRONOS, CFA, PCC) postérieurs à la notification des marchés

3.1/ FTM 002 – MAL : cloisonnement CR3 du local sous-répartiteur (+30 537,06 €HT)

Intégration de la MOD 68A portant sur la modification du plan de sûreté impactant le local sous-répartiteur au R+1 du bâtiment MAL : nécessité d'un niveau de sûreté CR3 requis par CRONOS.

Les cloisons du local seront anti-effraction de classe CR3, avec 1 sens d'anti-effraction de l'extérieur vers l'intérieur à classement CR3.2.0.

Les cloisons à mettre en œuvre sont des cloisons à double plaque sûreté en tôle d'acier sur la face extérieure du cloisonnement.

3.2/ FTM 003 – Intégration des modifications issus des plans archi PRO ind C et D + MOD ➔ 77 (+8 963,02 €HT)

Part TV/SDT/CFA

Prise en compte des plans modificatifs suite aux mises à jour des plans architectes depuis la notification du Marché :

➔ **Mise à jour des plans PRO indice C pour prise en compte en EXE**

Puis :

Plans MOD 10 à 18 diffusés par mail le 24/07/2024

Plans MOD 19 à 21 diffusés par mail le 26/08/2024

Plans MOD 22 à 31 diffusés par mail le 11/09/2024

Plans MOD 32 à 37 diffusés par mail le 01/10/2024

Plans MOD 38 39 diffusés par mail le 15/10/2024

Plans MOD 43 à 45 diffusés par mail le 25/10/2024

Plans MOD 46 à 57 diffusés par mail le 24/01/2025

➔ **Mise à jour de l'indice D des plans ARCHI pour prise en compte en EXE**

Puis :

Plans MOD 58 à 59 diffusés par mail le 31/01/2025

Plan MOD 60 diffusé par CRC du 12/03/2025

Plan MOD 61 diffusé par mail le 27/02/2025

Plan MOD 62 diffusé par mail le 07/03/2025

Plans MOD 63 à 70 diffusés par mail le 31/03/2025

Plan MOD 72 diffusé par CRC du 15/04/2025

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Prestations

- Local Atelier 007/014 – plan 78
- MOD 77 BEM R+2 – création de gaines techniques (ASI)

→ Ces travaux supplémentaires sont composés de forfaits de rémunération pour études et travaux, pour un **Montant de +39 500,08 €HT**

b) SYNTHESE DE L'INCIDENCE FINANCIERE DES MODIFICATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Le bilan des modifications apportées est le suivant :

Détail de la modification		Total €HT	OS N°	FTM N°	Incidence financière sur le montant initial du marché
1.1	Plan n°80 - BMI - R+1 - / Chaufferie CF2H	14 856,58 €	8	001 A	2,02%
	TOTAL 1 Modifications liées aux avis du BCT, CSSI	14 856,58 €			2,02%
2.1	Intégration des modifications issus des plans archi PRO ind C et D + MOD 77	39 987,61 €	12	003 A	5,45%
2.2	BEM/BMI/BRM – remplacement cloisonnettes stratifiés par cloisons placo	17 408,12 €	12	004 A	2,37%
	TOTAL 2 - Modifications techniques et architecturales postérieurs à la notification des marchés	57 395,73 €			7,82%
3.1	cloisonnement CR3 dans MAL R+1	30 537,06 €	8	002 A	4,16%
3.2	Intégration des modifications issus des plans archi PRO ind C et D + MOD 77	8 963,02 €	12	003 A	1,22%
	TOTAL 3- Modifications liées aux données d'entrée de TI / TV (y compris CFA, PCC) postérieurs à la notification des marchés	39 500,08 €			5,38%
TOTAL		111 752,39 €			15,22%

Synthèse :

Modifications	Montant	%
1/ Modifications liées aux avis du contrôle technique	14 856,58 €	2,02%
2/ Modifications techniques et architecturales postérieurs à la notification des marchés	57 395,73 €	7,82%
3/ Modifications liées aux données d'entrée de TISSEO INGENIERIE / TISSEO VOYAGEURS (y compris CFA, PCC, CRONOS) postérieurs à la notification des marchés	39 500,08 €	5,38%
TOTAL	111 752,39 €	15,22%

L'intégration, dans le marché, de prestations supplémentaires génère une plus-value + **111 752,39 €HT**, soit une augmentation de + **15,22 % du montant du marché initial**.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

En conséquence, l'article 2 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Montant du marché initial :	734 015,14 € HT
Montant de l'avenant n°01 :	111 752,39 € HT
Montant Total du marché :	845 767,53 € HT

c) FONDEMENTS DE LA MODIFICATION

C1) Modifications de faible montant

Les modifications détaillées ci-après relèvent de l'article R 2194-8 et R 2194-9 du Code de la commande publique :

SOUS-SECTION 6 Modification de faible montant

Art. R. 2194-8

Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et [...] 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Art. R. 2194-9

Lorsque plusieurs modifications successives relevant de l'article R. 2194-8 sont effectuées, l'acheteur prend en compte leur montant cumulé.]

Modifications	Montant	%
1/ Modifications liées aux avis du contrôle technique	14 856,58 €	2,02%
2/ Modifications techniques et architecturales postérieurs à la notification des marchés	57 395,73 €	7,82%
TOTAL	72 252,31 €	9,84%

En effet, ces prestations et travaux supplémentaires sont justifiés par la prise en compte en cours de chantier de caractéristiques techniques et architecturales complémentaires.

Ils ne changent pas la nature globale du Marché initial.

C2) Travaux supplémentaires rendus nécessaires

Les modifications détaillées ci-après relèvent de l'article L2194-1- 2°, **R2194-2** et suivants du Code de la commande publique :

Article R2194-2

Le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

Article R2194-4

Pour le calcul du montant de la modification mentionnée à l'article R. 2194-2, l'acheteur peut tenir compte de la mise en œuvre de la clause de variation des prix.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Modifications	Montant	%
3/ Modifications liées aux données d'entrée de TISSEO INGENIERIE / TISSEO VOYAGEURS (y compris CFA, PCC, CRONOS) postérieurs à la notification des marchés	39 500,08 €	5,38%
TOTAL	39 500,08 €	5,38%

(+5,33% en base valeur marché)

Ces prestations et travaux supplémentaires sont justifiés par la prise en compte de nouvelles données d'entrée et de nouveaux besoins principalement de la part de l'exploitant TISSEO, non connus à la notification des marchés, et rendus nécessaires pour assurer techniquement les fonctionnalités d'exploitation future et de maintenance des installations.

En particulier, les prescriptions de sûreté de certains locaux et des aménagements modifiées consécutifs à des changements d'affectation ont été précisées en cours de chantier, nécessitant de revoir la nature des cloisonnements prévus.

Dans la mesure où ces modifications sont intrinsèquement liées aux travaux préalablement engagés, il n'est pas envisageable pour le Maître d'ouvrage de procéder à un changement de titulaire, pouvant entraîner des difficultés majeures de respect d'un calendrier général très contraint, d'incompatibilité technique avec les prestations réalisées ou de garantie contractuelle

En l'occurrence, les modifications générées par ces circonstances imprévisibles emportent une hausse de **+ 5,38 % du montant du marché initial**, inférieure au seuil de 50% de l'article R2193 (qui est, au demeurant, inopposable au Maître d'ouvrage, en sa qualité d'entité adjudicatrice sur la présente opération).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

ARTICLE 3 – DELAIS : MODIFICATIONS APPORTEES A L'ANNEXE 1 « DELAIS – JALONS » DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Les délais partiels ci-dessous définis dans l'annexe 1 doivent être modifiés pour les raisons suivantes :

- DP 3/6 : Finalisation des zones pour la MAD ALSTOM

Les différentes mises à disposition à ALSTOM se sont déroulées selon un calendrier fortement dépendant des mises au point en études de la part de ALSTOM (évolution des données d'entrée) et consolidées en phase de synthèse avec le GAD, ce qui a conduit aux décalages des dates de finalisation des travaux et de mise à disposition des différentes zones concernées.

- DP 4/5 : finalisation des locaux PCC et CFA

La finalisation de la prestation a été décalée du fait du retard des études PCC et CFA par rapport à l'avancement des travaux du GAD, rendant impossible la réalisation des travaux aux dates initiales.

- DP 7/8/9/10 : reprise des travaux après mises à disposition des zones par ALSTOM et par PCC/CFA

Modification des dates compte tenu des incidences de décalage des DP 3/4/5/6.

- DP11 : Finalisation du poste de garde

Les travaux de désamiantage au droit du BEM de EIFFAGE TP ayant débuté le 22/09/2025, le retard de la libération de l'emprise des travaux réalisés par le lot GC02 au sud ont conduit à replanifier entièrement les travaux sur la zone sud.

Délai partiel Jalons	Désignation	Ouvrage	Échéances	Nbr Mois	Date prévisionnelle	Date prévisionnelle recalée (*)
OS 2	Démarrage des travaux	tous			22/04/2024	
DP3	Finalisation de la sous-station pour MAD ALSTOM	BBSE	OS 2 +	12	22/06/2025	11/08/2025
DP4	Finalisation des locaux PCC pour MAD ssyst. PCC	PCC	OS 2 +	12	22/06/2025	28/02/2026
DP5	Finalisation des locaux CFA pour MAD ssyst. CFA	CFA	OS 2 +	12	22/06/2025	28/02/2026
DP6	Finalisation du local MAL pour MAD ALSTOM	MAL/BRM	OS 2 +	12	22/06/2025	26/02/2026
OS 3	Reprise des travaux après remise à disposition d'ALSTOM				18/12/2025	
DP7	Finalisation des travaux sur les zones MAD par ALSTOM	Tous	OS 3 +	11	18/11/2026	26/08/2026
OS 4	Reprise des travaux après remise à disposition des ssyst. PCC et Cfa				29/05/2026	
DP8	Finalisation des travaux sur zones MAD par PCC et CFA	PCC + CFA	OS 4 +	5	29/10/2026	30/08/2026
OS 5	Reprise des travaux après MAD zone atelier BMI	Atelier BMI			18/12/2025	
DP9	Finalisation des travaux sur zones MAD par ALSTOM		OS 5 +	7	18/07/2026	30/08/2026
OS 6	Reprise des travaux sur le bâtiment remisage	BRM			29/12/2025	
DP10	Finalisation des travaux sur le bâtiment remisage	BRM	OS 6 +	7	29/07/2026	30/08/2026
OS 7	Démarrage des travaux du poste de garde	BPDG			01/09/2025	31/07/2025
DP11	Finalisation du poste de garde	BPDG	OS 7 +	12	01/09/2026	18/12/2026

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception en préfecture : 12/02/2026

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature.

ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

ARTICLE 6 - CLAUSE DE RENONCIATION A RECOURS

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation ou tout recours contentieux ultérieur pour des motifs, nés ou à naître, fondés sur l’objet du présent avenant, ou pour des faits antérieurs à sa date de signature.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d’Ouvrage

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-18-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026